

L'ordre du jour étant lu pour la considération du discours de Son Excellence, prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session.

L'honorable M. *Morris* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*,

Qu'il soit remis à demain.

Après débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre, et

La Chambre a alors procédé à la considération du dit discours.

Lequel étant lu par le greffier,

L'honorable M. *Armand* a proposé, secondé par l'honorable M. *Crawford*,

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le gouverneur-général, pour remercier son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du parlement provincial, et pour assurer son Excellence:—

Que nous donnerons notre sérieuse attention à la question du siège du gouvernement du Canada.

Que la législature du *Canada* ayant résolu qu'il fût choisi un siège permanent pour le gouvernement et ayant prié notre gracieuse Souveraine, par une adresse des deux Chambres, d'exercer sa prérogative en faisant tel choix, et un acte ayant en outre été passé adoptant d'avance la décision de sa Majesté, et appropriant les fonds nécessaires, nous sommes d'accord avec son Excellence que cet acte du parlement canadien et la décision de la Reine sont obligatoires pour le gouvernement exécutif de la province, et qu'il sera de son devoir de mettre à effet l'entendement qui existait à l'époque du renvoi, selon lequel le gouvernement sera transféré à *Québec*, pour une période de temps fixe, jusqu'à ce que les arrangements nécessaires aient été terminés.

Que toute correspondance avec le gouvernement de sa Majesté qu'il plaira à son Excellence nous communiquer, recevra notre plus respectueuse considération ; que nous sommes prêts à reconnaître le choix fait par sa Majesté, à notre propre demande, et que nous ne manquerons pas de témoigner, comme il convient, notre reconnaissance pour son gracieux acquiescement aux adresses que nous-mêmes lui avons fait présenter.

Que nous apprenons avec beaucoup de satisfaction de son Excellence que la commission pour le règlement de la tenure seigneuriale va prochainement clore ses travaux, et qu'une modique addition à l'appropriation de 1854, satisfera à tout attente raisonnable des censitaires.

Que nous sommes d'accord à déclarer avec son Excellence que la loi municipale du *Bas-Canada*, demande révision et refonte, et que nous ne manquerons pas de considérer, comme il convient, toute mesure qui nous sera soumise à cet effet de la part de son Excellence.

Que toute correspondance que son Excellence voudra bien faire mettre devant nous, concernant la possibilité d'unir, par un lien d'une nature fédérative, les colonies britanniques de l'*Amérique du Nord*, recevra notre sérieuse considération